

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 AVRIL 2018**

FR/LN/CJ n° 2018/07

Objet de la délibération :

Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 (FDI)

CREATION OU RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS EQUIPEMENTS SPORTIFS

**Remise en état des gouttières au complexe sportif le Closelet**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoir : 00

Votants : 25

Date de la convocation : 10/04/2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 AVRIL à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, CHERGUI Cendrine, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Absent Excusé :

BLANCHARD Flavien.

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, BEAUFORT Amaud.

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018, Considérant les fuites et débordements constatés sur les gymnases du complexe sportif LE CLOSELET, il y a lieu de procéder à la reprise ponctuelle d'étanchéité et au remplacement des gouttières et chéneaux des bâtiments concernés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à solliciter, auprès du Conseil départemental, une subvention au titre du fonds départemental d'investissement 2018 pour un montant de **1 497,07 €** (soit 30 % plafonné à 100 000 € par opération).

Nature des travaux : **REMISE EN ETAT DES GOUTTIERES AU COMPLEXE SPORTIF** pour un montant de : 4 990,23 € HT, soit 5 988,28 € TTC.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2018

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

CREATION OU RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS COMPLEXE SPORTIF LE CLOSELET - REMISE EN ETAT DES GOUTTIERES			
CHARGES (coût du projet)	en € HT	PRODUITS (financeurs)	en € HT
Coût global de la prestation	4 990,23 €	Conseil départemental 28 FDI (30% de la dépense)	<b>1 497,07 €</b>
		Autofinancement (70% de la dépense)	3 493,16 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 990,23 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 990,23 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180416-D2018\_04\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018

Publication : 18/04/2018

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DONNE L'AUTORISATION** à Madame le Maire d'engager les démarches administratives nécessaires relatives à cette opération.



FAIT ET DELIBERE A Epernon, 16 avril 2018

Le Maire,  
F. RAMOND



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.